

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Cira matt

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 1 de 8

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Minatol Cira matt

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Wetrok AG  
Headquarter  
Rue: Steinackerstr. 62  
Lieu: 8302 Kloten, Switzerland  
Téléphone: +41 (0)43 255 51 51  
e-mail: chemie@wetrok.ch  
Interlocuteur: Head Regulatory Téléphone: +41 (0)43 255 53 50  
Internet: www.wetrok.ch  
Service responsable: BU Chemicals / Regulatory  
Mobile + 41 (0)79 657 45 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
111-90-0	2-(2-Ethoxyethoxy)-ethanol			1 - < 5 %
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

agents conservateurs (Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Cira matt

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 2 de 8

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Eau en aérosol

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Cira matt

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 3 de 8

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Température de stockage conseillée : à température ambiante

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
111-90-0	Ether monoéthylique du diéthylèneglycol (poussières inhalables)	-	50		VME 8 h	
		-	100		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0.2 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Cira matt**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 4 de 8

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		8.0-9.0
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Point d'éclair:		non applicable
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>		
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
		Non comburant.
Pression de vapeur:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		1.02 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non applicable
Hydrosolubilité:		facilement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
		non déterminé
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Durée d'écoulement:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>		
Teneur en solide:		non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Cira matt

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 5 de 8

#### **10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
111-90-0	2-(2-Ethoxyethoxy)-ethanol				
	par voie orale	DL50	5900 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	8476 mg/kg	Lapin	

##### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Cira matt

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 6 de 8

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

200128 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27  
Le déchet spécial

##### **Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

200128 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Peintures, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27  
Le déchet spécial

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **Transport maritime (IMDG)**

##### **14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Cira matt**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 7 de 8

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0.256 % (2.614 g/l)

2004/42/CE (COV): 0.294 % (2.996 g/l)

**Prescriptions nationales**

Teneur en COV (OCOV): 0.28 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8, 11, 12, 13, 14.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Cira matt**

Date d'impression: 02.03.2016

Code du produit: 498

Page 8 de 8

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*